



Accueil Collectif de Mineurs

Intercommunal



« Les Dômes Ponces »

Communauté de Communes Dômes Sancy Artense

Site de Nébouzat et Tauves / Bagnols

PROJET PEDAGOGIQUE

Mercredis
Année 2026





1. Préambule
2. Accueil Collectif de Mineurs Intercommunal de la Communauté de Dômes Sancy Artense (CCDSA)
 - ✚ Situation géographique
 - ✚ Sites d'accueil
 - ✚ Public accueilli
 - ✚ Capacité d'accueil
 - ✚ Périodes et horaires d'ouverture
 - ✚ Différentes prestations
3. La pédagogie
 - ✚ Intentions éducatives
 - ✚ Objectifs pédagogiques :
 - pour les familles
 - pour les enfants
 - pour les animateurs
4. Le fonctionnement de l'accueil
 - ✚ Journée type
 - ✚ Différents temps de la journée
 - ✚ Aménagement des locaux
 - ✚ Activités proposées
 - ✚ Les modes d'intervention d'un animateur auprès des enfants
 - ✚ Règles de vie
 - ✚ Réunions
5. L'équipe d'animation
 - ✚ Equipe
 - ✚ Organigramme
 - ✚ Rôles et missions de chacun :
 - Directeur(trice)
 - Directeur(trice) adjoint(e)
 - Animateurs(trices)
 - ✚ Suivi et accompagnement des stagiaires BAFA
6. Plan sanitaire
 - ✚ Hygiène et santé de l'enfant
7. Evaluation de l'accueil

1. Préambule

Ce projet pédagogique vise à déterminer les objectifs pédagogiques poursuivis par l'équipe d'animation au sein de l'ACM (Accueil Collectif de Mineurs Intercommunal) et permet de donner un sens aux activités proposées et aux actes de la vie quotidienne.

Ce projet présente l'organisation de l'ACM intercommunal au cours de l'année 2026 (organisation générale ; objectifs pédagogiques ; ACM intercommunal et équipes d'animation, fonctionnement et activités ; évaluation).

Le projet est mis à disposition des familles et de l'équipe pédagogique pour qu'ils puissent s'y référer, le consulter si besoin.

Il sera évalué à la fin de chaque période par l'équipe d'animation.

Ce projet prend en compte :

- **Le public** : Les enfants âgés de 3 à 12 ans scolarisés.
- **Les familles** : Le service répond à des besoins de mode de garde et de découverte de pratiques variées hors du cadre familial et scolaire.
- **Les partenaires locaux** : Associations, mairies, bibliothèques, ludothèques et médiathèques, intervenants et prestataires de services.
- **Les moyens** humains, financiers et matériels mis en œuvre pour le bon fonctionnement de l'ACM.

Ce projet est évolutif, il peut être modulé, réajusté au cours de chaque période afin de répondre au mieux aux besoins de chacun.

Coordonnées de l'organisateur :

Communauté de Communes Dômes Sancy Artense
23 Route de Clermont
BP 15
63210 ROCHEFORT-MONTAGNE
Tél : 04 73 65 87 63 – 04 73 21 21 50
Mail : accueil-jeunesse@domes-sancyartense.fr

Logo de l'ACM
« Les Dômes Pouces » :



2. Accueil Collectif de Mineurs Intercommunal de la Communauté de Communes Dômes Sancy Artense (CCDSA)

Situation géographique

L'Accueil Collectif de Mineurs est une structure intercommunale gérée par la Communauté de Communes Dômes Sancy Artense, qui accueille les enfants résidant sur le territoire mais aussi hors du territoire.

La Communauté de Communes Dômes Sancy Artense a été créée le 1^{er} janvier 2017, elle est située dans le département du Puy-de-Dôme. Son siège social se situe à Rochefort-Montagne.

Depuis sa création, la Communauté de Communes a mis en place de nombreux services intercommunaux et, est basée sur une répartition équilibrée des activités et des services sur le territoire.

L'objectif était que les habitants puissent concilier habitat, travail et loisirs. Il était ainsi nécessaire de créer de nouveaux services.

Elle est constituée aujourd'hui de 27 communes, rassemblant plus de 13 029 habitants sur une surface de 690 km².

L'accueil de loisirs intercommunal périscolaire fonctionne en multi-sites et, est implanté sur les communes de Gelles, Rochefort-Montagne, Nébouzat, Tauves et Bagnols à compter de juillet 2026.



Sites d'accueil

- Site de Nébouzat :

Les locaux du centre de loisirs intercommunal sont utilisés.

L'espace d'accueil comprend un hall d'accueil avec vestiaires et bureau, une salle de sieste, 2 salles d'activités, des sanitaires adaptés et une cour extérieure.

Pour la restauration, la cantine de l'école est utilisée. Les repas sont confectionnés et livrés en liaison chaude par la Maison Familiale et Rurale de Vernines.

- Site de Tauves (jusqu'au 24 juin 2026) :

Les locaux de la Maison St Joseph sont utilisés.

L'espace d'accueil dispose d'un hall d'accueil avec vestiaires et bureau, de 2 salles d'activités, d'une salle de sieste, de sanitaires adaptés et d'une cour extérieure.

Les repas sont confectionnés sur place par la Maison St Joseph.

- Site de Bagnols (à compter du 9 septembre 2026) :

Les locaux du centre de loisirs intercommunal sont utilisés.

L'espace d'accueil dispose d'un hall d'accueil avec bureau, de 2 salles d'activités, d'une salle de sieste, de sanitaires adaptés et d'une cour extérieure.

Pour la restauration, la cantine de l'école est utilisée. Les repas sont confectionnés et livrés en liaison chaude par un restaurateur.

Public accueilli

L'accueil de loisirs intercommunal est un service proposé aux enfants de 3 ans (ou ayant leur 3 ans dans la période) à 12 ans scolarisés (jusqu'à la date d'anniversaire des 13 ans).

Modalités d'accueil des enfants en situation de handicap :

Les locaux de l'ACM intercommunal répondent aux normes de sécurité en vigueur permettant l'accès aux personnes à mobilité réduite.

Dans le cadre de l'Accueil de Loisirs, nous pouvons accueillir des enfants en situation de handicap. Leur prise en charge requiert souvent l'embauche d'une personne supplémentaire afin d'assurer au mieux leur accueil et leur insertion au sein du groupe d'enfants avec le soutien du DAHLIR (Dispositif d'Accompagnement du Handicap vers les Loisirs Intégrés et Réguliers).

Cet(te) animateur(trice) accompagne plus spécifiquement l'enfant sur ses temps de présence en ACM et établit le lien entre l'enfant, sa famille et la directrice de l'ACM, le professionnel du DAHLIR. Toute l'équipe d'animation est là pour encadrer l'enfant au sein du groupe et pour veiller à son bien-être. L'animateur référent n'est pas seul pour encadrer l'enfant en situation de handicap, il est un membre de l'équipe à part entière tout comme l'enfant l'est au sein du groupe d'enfants.

Capacité d'accueil

Les enfants seront répartis en deux ou trois groupes d'âge (en fonction des effectifs) afin de répondre au mieux à leurs besoins mais également pour adapter les activités en fonction de leur âge.

Il y aura les groupes des : 3/5 ans et des 6/12 ans OU des 3/5 ans, des 6/7ans et des 8/12 ans.

CAPACITE D'ACCUEIL	NÉBOUZAT	TAUVES / BAGNOLS
Mini Pouces (3-5 ans)	20	16
Maxi Pouces (6-12 ans)	31	20
TOTAL	51	36

Coordonnées des différents sites d'Accueil de Loisirs :

Site de Nébouzat : Rue des Amourets – 63210 NEBOUZAT
Tél : 04 73 68 28 11

Site de Tauves : Place du Foirail – 63690 TAUVES
Tél : 04 73 21 18 94

Site de Bagnols : Le Bourg – 63810 BAGNOLS
Tél : 06 89 36 27 40

Périodes et horaires d'ouverture

Les sites de Nébouzat et Tauves/Bagnols seront ouverts tous les mercredis en période scolaire de 7h45 à 18h15 (hors jours fériés et hors les 2 mercredis encadrant les vacances d'été)

Les familles ont la possibilité d'inscrire leurs enfants :

- La journée complète avec le repas du midi
- Le matin avec le repas du midi
- L'après-midi seul

Pour les enfants accueillis en journée complète, les arrivées se font de **7h45 à 9h** le matin et les départs le soir entre **17h et 18h15**.

Pour les enfants accueillis en demi-journée (**soit le matin avec repas, soit l'après-midi seul**), les départs du matin se font de **13h à 13h30** et les arrivées de l'après-midi se font de **13h30 à 14h**.

Les horaires peuvent être modifiés selon les besoins d'une activité ou d'une sortie.

Cycle janvier/février : 7 janvier, 14 janvier, 21 janvier, 28 janvier et 4 février

→ 5 mercredis

Cycle mars/avril : 25 février, 4 mars, 11 mars, 18 mars, 25 mars et 1er avril

→ 6 mercredis

Cycle mai/juin : 22 avril, 29 avril, 6 mai, 13 mai, 20 mai, 27 mai, 3 juin, 10 juin, 17 juin et 24 juin

→ 10 mercredis

Cycle septembre/octobre : 9 septembre, 16 septembre, 23 septembre, 30 septembre, 7 octobre et 14 octobre

→ 6 mercredis

Cycle novembre/décembre : 4 novembre, 18 novembre, 25 novembre, 2 décembre, 9 décembre et 16 décembre

Le premier mercredi et le dernier mercredi de l'année scolaire sont fermés. Ces deux journées sont consacrées à des réunions pédagogiques.

Différentes prestations

Accès aux sites d'accueil

Les parents sont invités à emmener et à venir chercher leur(s) enfant(s) à l'accueil de loisirs sur les créneaux horaires définis pour les arrivées et les départs.

Le service de ramassage n'est pas mis en place sur les mercredis.

A noter : Un service de navette entre l'école de Rochefort-Montagne et le centre de loisirs de Nébouzat est proposé par les communes de Rochefort-Montagne, Saint Pierre Roche et Orcival, afin de faciliter l'accès au service aux enfants scolarisés à l'école de Rochefort-Montagne (qui ont « école » le mercredi matin).

La navette se fera après le repas de midi (repas pris à la cantine de l'école de Rochefort-Montagne). L'inscription au service de navette se fera auprès du centre de loisirs via l'espace famille.

Restauration :

Un mode de restauration est mis en place pour le repas du midi.

- Une collation et un goûter sont également fournis et prévus dans la journée.
- Aucun repas ne sera servi aux enfants allergiques aux produits alimentaires quels qu'ils soient (et uniquement aux enfants allergiques sur présentation d'un certificat médical). Le repas sera donc à la charge des parents.

Les menus sont affichés sur le site d'accueil et sont également disponibles sur le site internet de la Communauté de Communes Dômes Sancy Artense : www.domes-sancyartense.fr

3. La pédagogie

Intentions éducatives

- ❖ Favoriser le développement de l'enfant
- ❖ Favoriser la découverte et l'ouverture d'esprit
- ❖ Amener l'enfant à découvrir des pratiques variées (activités culturelles et sportives)
- ❖ Proposer des activités éducatives de qualité
- ❖ Proposer des activités en cohérence avec le territoire
- ❖ Rompre l'isolement et l'ennui pour les enfants (dont les parents travaillent, qui ne partent pas en vacances, ...)
- ❖ Créer du lien social entre les enfants du territoire
- ❖ Contribuer au vivre ensemble
- ❖ Favoriser et améliorer l'accès aux structures de loisirs dans un souci d'équité
- ❖ Proposer un accueil de loisirs harmonisé sur l'ensemble du territoire
- ❖ Favoriser la mixité et l'inclusion sociale
- ❖ Généraliser les pratiques culturelles et sportives sur le territoire dans une logique d'éducation populaire
- ❖ Proposer un service répondant aux besoins des familles du territoire et adapter à leurs aspirations
- ❖ Développer des actions d'accompagnement à la parentalité en direction des familles accueillies
- ❖ Etablir et pérenniser une cohérence entre les actions à destination des enfants et des jeunes portées par les différents acteurs sur le territoire
- ❖ Favoriser la continuité éducative et proposer des projets en lien avec les établissements scolaires du territoire.

Objectifs pédagogiques

- LES FAMILLES

Informers les parents et les impliquer dans la vie de l'accueil de loisirs

- ❖ Au cours de chaque cycle, l'équipe d'animation reste disponible et à l'écoute des parents afin de favoriser leur implication et répondre à d'éventuelles inquiétudes.

Moyens :

- *Prise de contact et discussions sur les temps d'accueil*

- ❖ Durant le cycle de fonctionnement, les familles obtiendront des informations particulières et diverses.

Moyens :

- *Affichage à l'accueil de loisirs – courrier, mail d'informations aux familles et actualités visibles sur l'Espace Familles*
- ❖ Au cours de l'année, des temps de convivialités ponctuels seront mis en place par l'équipe d'animation.

Moyens :

- *Programmation de goûter-parents en fin de période*
- ❖ En fin de cycle, les familles pourront donner leur avis et suggestions concernant l'accueil de loisirs

Moyens :

- *Envoi d'un questionnaire créé par l'équipe d'animation*

- **LES ENFANTS :**

Favoriser l'ouverture d'esprit, l'envie de découverte et la curiosité des enfants

- ❖ A chaque cycle de fonctionnement, des activités diversifiées seront proposées aux enfants et, de manière générale, des activités de découverte.

Moyens :

- *Activités artistiques et culturelles, atelier culinaire, activités sportives, randonnées, bricolages...*
- *Renouvellement des propositions à chaque cycle*
- ❖ Des journées thématiques sous forme de stages pourront également être proposées aux enfants (ex. cycle piscine...)

Favoriser la découverte du territoire

- ❖ A chaque cycle, les enfants découvriront la richesse du territoire.

Moyens :

- *Activités en lien avec des acteurs locaux (associations, commerçants, artisans...)*
- *Activités proposées en cohérence avec le territoire, les saisons...*
- *Organisation de sorties sur le territoire, de balades et randonnées*
- *Participation à de grands évènements locaux (fête du jeux, ...)*

Accompagner l'enfant dans sa construction citoyenne

- ❖ A chaque cycle, des activités intergénérationnelles sont proposées.

Moyens :

- *Continuer le partenariat avec les EHPAD du territoire*
- *Proposer davantage d'activités avec la crèche et le relais petite enfance*

- ❖ Au cours de l'année, les enfants apprendront l'importance du tri des déchets

Moyens :

- *Activité « tri des déchets » mise en place par l'équipe d'animation*

- *Partenariat avec le SMCTOM pour une animation et une meilleure mise en place à l'accueil de loisirs*
- *Mise en place de bacs de tri au sein des centres de loisirs*

Favoriser la participation et l'investissement des enfants au sein de l'ACM

- ❖ *Au cours de l'accueil de loisirs, tous les enfants seront acteurs de leurs activités.*

Moyens :

- *Mise en place d'ateliers sur lesquels les enfants se rendent à leur guise.*
- *Dialogue et boîte à idée pour cerner leurs envies en matière d'activités...*

- ❖ *Chaque mercredi, les animateurs feront un point sur le déroulement de la journée, les activités et les sorties prévues.*

Moyens :

- *Rassemblement de tous les enfants avant chaque activité ou sortie*
- *Frise chronologique pour les plus petits...*

- ❖ *Les animateurs veillent à l'intégration de tous les enfants, qu'ils viennent à la journée ou à la demi-journée.*

Moyens :

- *Rassemblement et questionnement sur la base d'un échange oral avec les enfants – jeux de connaissance*

Contribuer à l'acquisition de savoir et savoir-faire

- ❖ *A chaque période, les enfants vont découvrir, apprendre et manipuler au travers de nouvelles activités, de nouveaux projets d'animation ... ;*

Moyens :

- *Diversité des activités, sorties, développement de partenariat, réflexion autour de thèmes d'activités, réflexion autour de la saisonnalité...*

- ❖ *Les activités seront adaptées aux capacités de chaque enfant.*

Moyens :

- *Prise en compte de l'âge et des besoins des enfants lors de l'élaboration du programme d'activité*

Promouvoir l'autonomie et la primauté de chacun

- ❖ *Durant la période, tous les enfants seront en mesure de comprendre et d'acquérir les règles d'hygiène.*

Moyens :

- *Sensibilisation visuelle via des panneaux d'affichage situés aux sanitaires, à la cantine et près des éviers – rappel oral quotidien par les animateurs...*

- ❖ *Au cours des repas, les enfants seront autonomes*

Moyens :

- *Un groupe d'enfants met la table pour le reste du groupe, ils débarrassent leurs tables et se servent en eau seul pour les plus grands, les repas sont servis au plat et non à l'assiette.*
- ❖ *Au cours du cycle, chaque enfant peut partager ses connaissances sur diverses activités menées sur la période.*

Moyens :

- *Sur chaque activité proposée, l'enfant peut montrer et expliquer ce qu'il sait faire...*

Favoriser la participation des enfants à la vie collective

- ❖ *Dès le premier mercredi, des règles de vie en collectivité seront mises en place afin de sensibiliser les enfants aux notions de respect (des autres, des locaux, de l'environnement...).*

Moyens :

- *Règles de vie ludiques faites avec les enfants d'un même groupe d'âge.*
- ❖ *Chaque repas sera organisé de sorte que ce soit un temps convivial, d'échanges et de partage.*

Moyens :

- *Les enfants mangent autour de grandes tables afin de favoriser les échanges – les animateurs sont répartis dans l'espace de restauration...*

Permettre aux enfants d'avoir le choix

- ❖ *Les enfants auront le choix de participer ou de ne pas participer à une activité et de rester en jeu libre (dans la mesure du possible)*
- ❖ *Les enfants ont le choix entre plusieurs activités sur certain temps de la journée.*

Moyens :

- *2 activités proposées : une activité sportive et une culturelle.*
- *L'enfant choisira ce qu'il veut faire...*

Favoriser la continuité éducative - Créer du lien entre les écoles du territoire et l'accueil de loisirs

- ❖ *Durant l'année, l'équipe d'animation proposera des activités en lien avec les projets scolaires*

Moyens :

- *Prise de contact avec les écoles et les équipes éducatives afin de connaître les projets scolaires développés sur l'année*
- *Développement de projets communs écoles / accueil de loisirs*
- *Mise en place d'une réunion annuelle avec les établissements scolaires avec information du fonctionnement de l'accueil de loisirs*
- *Prise de contact avec les écoles pour favoriser l'inclusion des enfants ayant des besoins spécifiques*

- LES ANIMATEURS :

Valoriser l'enfant et l'aider dans son émancipation

- ❖ Sur les différents temps de la journée, les animateurs encouragent, sollicitent, valorisent, responsabilisent les enfants et favorisent l'entraide entre les enfants.

Moyens :

- *Mise en place d'activités variées (sportives en extérieur réalisable selon le temps, manuelles, artistiques...) permettant à chaque enfant de montrer ses capacités, favoriser l'entraide entre les enfants...*

Respecter le rythme des enfants

- ❖ Au cours de chaque journée, l'animateur propose des temps libres pour permettre à chacun de vivre son temps de loisirs à sa manière dans le respect d'autrui.

Moyens :

- *Mise en place de temps libres sur chaque journée (au minimum 3 temps libres – 1 le matin – 1 après le repas de midi – 1 le soir)*
- *Les animateurs mettent à disposition des enfants du matériel et des jeux calmes (donner à jouer) ...*
- ❖ Tout au long de l'accueil de loisirs, les animateurs devront tenir compte des caractéristiques et des besoins de chaque enfant.

Moyens :

- *Mise en place de temps de repos et de temps calme...*
- ❖ En amont, l'équipe élabore un programme d'activités diversifié en tenant compte du rythme de l'enfant.

Moyens :

- *Programmation des sorties ou activités collectives le matin pour le groupe des mini-pouces afin de conserver un temps de repos en début d'après-midi...*

Créer un climat sécurisant pour les enfants

- ❖ Dès le début de l'année scolaire, l'équipe d'animation se doit de créer des relations de confiance avec les enfants et leurs parents.

Moyens :

- *Un ou deux animateur(s) sont présents au bureau d'accueil à chaque départ et arrivée d'enfant ;*
- *Les animateurs, sur les temps d'accueil et les temps libres, prennent contact avec les enfants et sont source de propositions...*

- ❖ Au sein de l'accueil de loisirs, les animateurs donnent des repères aux enfants et les informent sur le déroulement de la journée.

Moyens :

- *Rassemblement de tous les enfants avant chaque activité ou sortie ;*
- *Frise chronologique pour les plus petits...*

- ❖ Les animateurs apportent une attention particulière à l'accueil des enfants de moins de 6 ans et aux enfants de 6 ans changeant de groupe.

Moyens :

- Les animateurs questionnent et observent les enfants afin d'être certains qu'ils se sentent intégrés et en sécurité ;
- Les animateurs créés un climat de confiance avec les enfants et se montrent toujours disponibles pour eux.

Permettre l'échange et la communication au sein des groupes d'âges

- ❖ Plusieurs grands jeux seront mis en place afin de développer la communication entre les enfants et la coopération au sein d'un même groupe.

Moyens :

- Des ateliers sont mis en place permettant à chaque enfant de s'exprimer, de s'entraider et d'aller vers les autres.

Agir de manière cohérente au sein de l'équipe d'animation

- ❖ Avant chaque sortie, les animateurs veillent à ce que les enfants aient des tenues adaptées aux activités proposées.

Moyens :

- Echange verbal et affichage pour les enfants et les familles ;
- Vérification de la tenue des enfants dès leur arrivée au bus et à l'accueil de loisirs.

- ❖ Les animateurs se tiennent informés et s'impliquent tout au long du cycle sur les diverses sorties et activités prévues.

Moyens :

- Mise à disposition du classeur d'activités de la période en cours ;
- Programme d'activités affiché à l'accueil ;
- Mise en place de référents par tranche d'âge sur chaque mercredi ;
- Mise en place d'un temps de préparation en équipe pour définir les activités pour chaque cycle de mercredi.

- ❖ Les animateurs se doivent de tenir le même discours auprès des familles et des enfants.

Moyens :

- Mise en place du projet pédagogique en commun ;
- Chaque animateur se doit de lire et de connaître le règlement de fonctionnement et le projet éducatif de l'accueil de loisirs ;
- Echanges réguliers entre les animateurs (temps informels ou formels) sur des situations, des activités...

- ❖ L'animateur, dans l'exercice de ses fonctions, se doit d'être attentif à sa façon d'être et à l'image qu'il renvoie aux enfants.

Moyens :

- Mise en place de boîte à portables
- Les animateurs veillent à leur tenue et au langage utilisé en présence des enfants ;

- Rappel des règles lors des réunions avant le début de la période
 - Création d'une fiche reprenant les rôles de l'animateur.
- ❖ L'animateur a une attitude appropriée en veillant à respecter lui-même les règles qui s'appliquent aux enfants.

Moyens :

- Création des règles de vies en commun avec l'équipe pédagogique

4. Le fonctionnement de l'accueil

 Journée type :

7h45 à 9h00	<ul style="list-style-type: none"> •Accueil des enfants •Activités libres
9h15 à 11h30	<ul style="list-style-type: none"> •Collation •Activités
11h30 à 13h	<ul style="list-style-type: none"> •Rangement du matériel •Lavage des mains •Repas
13h à 14h	<ul style="list-style-type: none"> •Temps calme •Sieste •Accueil et départ des enfants inscrits en demi-journée
14h à 17h00	<ul style="list-style-type: none"> •Activités •Goûter
17h00 à 18h15	<ul style="list-style-type: none"> •Départ des enfants •Activités libres



Différents temps de la journée :

- Le temps de l'accueil et du départ des enfants :

Les temps d'accueils sont très importants et sont des moments privilégiés de la journée. Ils permettent d'instaurer un climat de confiance avec l'enfant en le sécurisant, lui donnant des repères. Ce temps peut de même favoriser l'autonomie de l'enfant en respectant son rythme, ses envies et ses capacités. Ce sont également des moments forts en termes de communication, l'équipe peut instaurer le dialogue avec les interlocuteurs (enfants, familles et animateurs)

- Les temps de la collation / du goûter.

Ce sont des temps qui favorisent les échanges informels entre animateurs et enfants, permettant alors à l'équipe de recueillir les envies et les idées des enfants. Les envies pourront alors être mises en place sur d'autres temps de la journée.

Cette collation est aussi un moyen de sensibiliser l'enfant à l'importance du petit déjeuner dans une journée ainsi que sa nature.

- Le temps du déjeuner :

Le repas est un moment de convivialité, de discussion et d'échanges entre les enfants de la même tranche d'âge et leurs animateurs référents. Ce moment doit se dérouler dans le calme.

- Les temps calmes / siestes :

L'enfant, peu importe son âge, a besoin d'un moment de repos après le repas. Le temps calme et la sieste permettent à chacun de se détendre et de se reposer afin de mieux reprendre les activités ensuite.

- Les temps d'activités :

Les activités mises en place sont diversifiées et sont adaptées aux capacités des enfants. Les activités favorisent l'enrichissement et le développement de l'enfant (social, sensoriel, cognitif, psychique et intellectuel). Il faut varier les styles d'activités afin de répondre aux attentes et besoins des enfants.

Ces moments de vie quotidienne sont importants dans l'organisation d'une journée et doivent être organisés avec soins pour garantir la sécurité physique et affective, mais aussi la santé, les soins et l'épanouissement des mineurs.

Aménagement des locaux

L'aménagement des locaux est fait en amont par l'équipe pédagogique. Les salles et espaces de vie sont installés de façon à ce que les enfants trouvent suffisamment de repères, pour qu'ils se sentent bien.

Un espace est réservé aux enfants selon leur tranche d'âges :

- 3-5 ans
- 6-12 ans OU 6-7 ans et 8-12 ans

Un affichage sera mis en place afin que les enfants se repèrent le plus aisément possible.

Activités proposées



C'est en essayant, testant et manipulant de manière ludique que l'enfant se construit et apprend à maîtriser son environnement.

Les activités proposées par les animateurs sont éducatives, ludiques et diversifiées.

La qualité des propositions est recherchée en permanence par l'équipe d'animation.

Les activités sont adaptées aux enfants, à leurs besoins et à leur capacité ; elles sont organisées par tranche d'âge.

Les activités sont construites par cycle (entre 2 périodes de vacances scolaires) de manière à respecter une certaine progressivité pédagogique sur l'ensemble des mercredis du cycle, tout en laissant la possibilité aux enfants inscrits ponctuellement de participer aux activités mises en place.

Les enfants ont aussi une certaine liberté de choix et pourront décider, selon leur humeur, leurs envies, leur état de fatigue, de participer ou pas aux activités mise en place.

Les activités sont organisées en harmonie avec les autres temps de la journée de l'enfant (accueil, repas, temps libres...).

La découverte du territoire est recherchée.

Cette découverte passe par l'organisation de sorties à la découverte du patrimoine local ; mais aussi par le développement de partenariats avec différentes structures locales (médiathèques, ludothèques, salle de spectacles, EHPAD, CLIC...) ainsi que par la rencontre d'acteurs économiques comme des artisans locaux (atelier d'émaillage, agriculteur, boulanger...) ou des associations locales (sportives ou culturelles).

Certains parents ayant des compétences particulières ou souhaitant faire découvrir aux enfants une activité ou une autre culture sont également invités se faire connaître auprès de l'équipe d'animation afin d'intervenir à l'accueil de loisirs dans le cadre d'animations ponctuelles.

Des projets d'animation en lien avec les écoles du territoire vont également être développés au cours de l'année.

Certaines activités sont encadrées par des personnes diplômés d'état ou inscrit sur la liste d'homologation est nécessaire. Seules les activités ayant pour objet le jeu ou le déplacement peuvent être encadrées par tout animateur faisant partie de l'équipe pédagogique.

Les programmes d'activités sont communiqués aux familles dès la période d'inscription. Puis, ils sont affichés dans la structure pendant tout le cycle.

Les modes d'intervention d'un animateur auprès des enfants

- **Le laisser jouer** : Laisser l'enfant être acteur de son séjour, lui laisser des temps libres pour jouer, explorer, découvrir ...
- **Jouer avec** : L'animateur est un partenaire de jeu pour l'enfant, l'animateur s'adapte aux règles de jeu de l'enfant et vice versa, ce qui crée du lien entre eux.
- **Faire jouer** : L'animateur met en place des animations dans le but d'atteindre les objectifs pédagogiques ciblés de manière ludique.
- **Donner à jouer** : L'animateur propose, sur les temps calmes par exemple, des jeux nouveaux, il réaménage la salle d'activités ... Il n'impose rien, il est simplement source de propositions en cas d'ennui ou de sollicitation des enfants.

Règles de vie

Les règles de vie sont élaborées avec les enfants au début du cycle de mercredis.

Les enfants ainsi que l'équipe pédagogique doivent y adhérer. Sachant que certaines règles sont non négociables : aucune violence physique ou verbale n'est tolérée, ainsi que les règles découlant de la loi et celles écrites dans le règlement intérieur de la structure.

Les animateurs veilleront au respect des règles de la part des enfants et les rappelleront à l'oral si besoin.

Réunions

Une réunion de travail consiste à rassembler une partie ou l'intégralité de l'équipe. La réunion favorise le contact humain. En effet, elle améliore la cohésion au sein de l'équipe et contribue à un sentiment d'appartenance. Elle favorise la prise de parole, fait remonter les conflits et permet la transmission de mêmes informations à tous les participants.

Avant le début de chaque cycle, une réunion de préparation est prévue afin d'organiser l'accueil des enfants. Cela permet d'informer les animateurs sur le fonctionnement de la structure avec le projet pédagogique, sur la sécurité mais également de mettre en place le planning d'activités.

Des réunions hebdomadaires auront lieu chaque jour entre animateurs afin d'effectuer un bilan de fin de journée. Elles permettront de faire remonter les difficultés rencontrées sur la journée, l'aboutissement des actions menées mais également d'organiser le mercredi suivant.

5. L'équipe d'animation

Equipe

L'équipe d'animation se compose d'une directrice, de directeurs/directrices adjoint(e)s, d'animateurs qualifiés et de stagiaires.

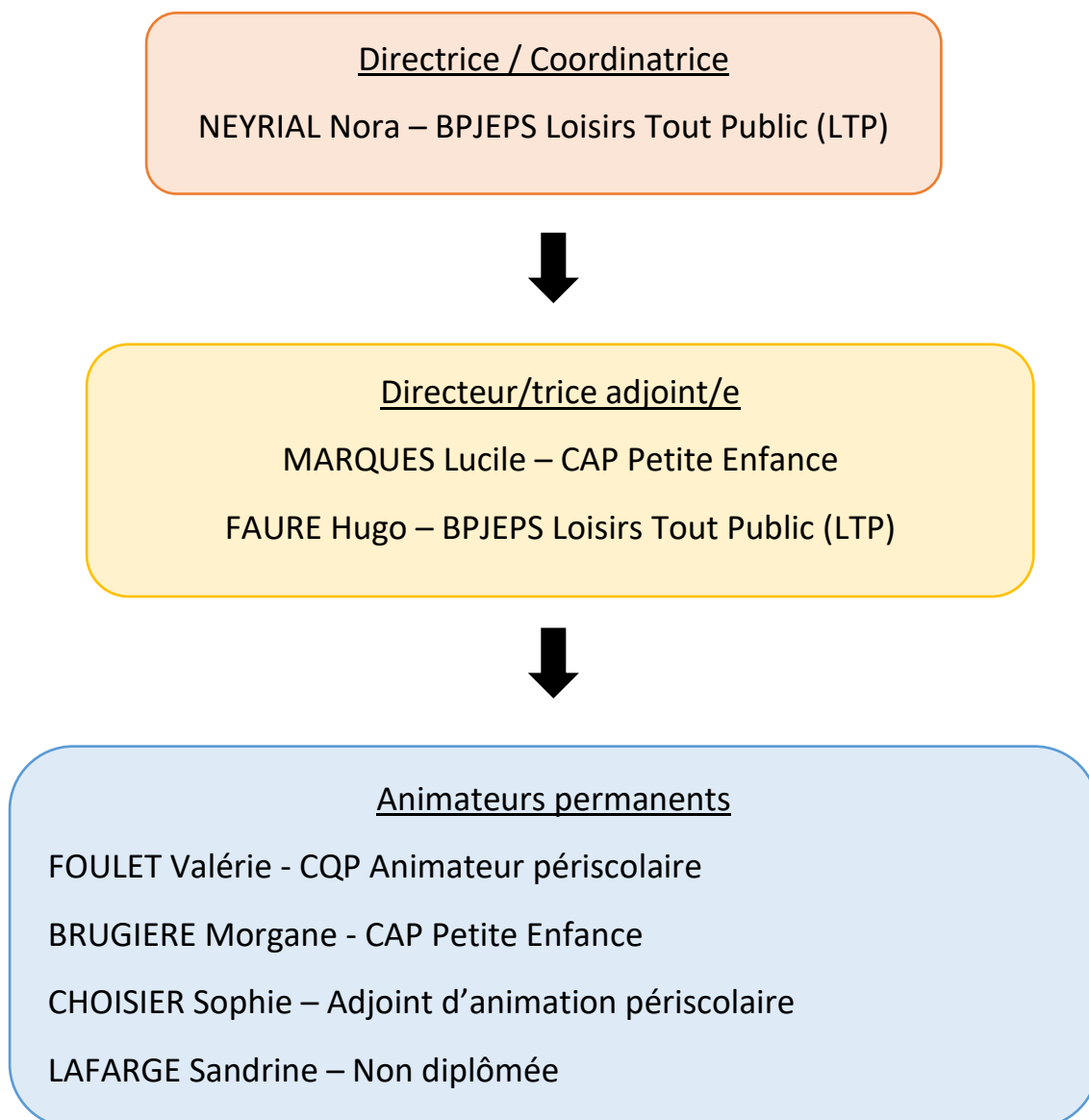
Des animateurs référents seront désignés par tranche d'âge : 3-5 ans // 6-12 ans.

En fonction des effectifs, une tranche d'âge supplémentaire sera mise en place : 6-7 ans // 8-12 ans.

Les animateurs seront rattachés à un site d'accueil ; ils pourront être amenés à se déplacer sur l'autre site en fonction des besoins.

Organigramme

L'organigramme ci-dessous pourra être modifié au cours de l'année scolaire.



Rôles et missions de chacun

La directrice :

La directrice d'ACM construit le projet pédagogique, avec son équipe, concernant l'accueil de jeunes enfants, organise et coordonne la mise en place des activités qui en découlent et encadre l'équipe d'animation.

- Participer à la définition des orientations stratégiques du centre de loisirs
- Participer à l'élaboration du budget et en assurer l'exécution
- Concevoir et animer des projets d'activités de loisirs
- Développer des partenariats
- Animer la relation avec les familles
- Assurer la gestion quotidienne du centre de loisirs (administrative et budgétaire, matérielle...)
- Assurer la gestion des ressources humaines (recrutement, encadrement et formation des animateurs)
- Contrôler et appliquer les règles d'hygiène et de sécurité
- Garantir la sécurité physique et affective des enfants
- Charger de la coordination et l'animation de l'ensemble du personnel
- Gérer les relations avec les différents partenaires (prestataires de service, partenaires, municipalité, etc)
- Former les animateurs, suivre et évaluer les stagiaires BAFA
- Associer les parents à la vie du centre

Le/la Directeur(trice) adjoint(e) :

Le (la) directeur(trice) adjoint(e) travaille en partenariat avec la directrice, il(elle) le seconde. Il(elle) coordonne l'équipe d'animation et veille à la mise en œuvre du projet pédagogique. Il(elle) permet de partager la vision du centre avec les autres membres de la direction et de conseiller l'équipe d'animation. Il(elle) participe à l'animation, aux réunions et analyse avec les animateurs le vécu de la journée, essaie de pallier les lacunes rencontrées.

- Élaborer et mettre en place un projet pédagogique conforme au projet éducatif de l'organisme.
- Garantir la sécurité physique et affective des enfants.
- Coordonner et dynamiser l'équipe pédagogique.
- Gérer les conflits.
- Tenir son rôle formateur notamment auprès des stagiaires BAFA.
- Gérer un séjour (administratif, financier, humain).
- Travailler en partenariat (familles, prestataires de service, etc.).
- Travailler en équipe.

<u>Les animateurs(trices) :</u>
L'animateur est dynamique, il doit s'impliquer et proposer des activités diversifiées, adaptées aux rythmes de vie des enfants dans la logique du projet pédagogique et d'alternance des approches. Il facilite l'expression, est agent de relation et, est une personne responsable.
AUPRES DES ENFANTS :
<ul style="list-style-type: none"> • Garantir la sécurité physique et affective des enfants.
<ul style="list-style-type: none"> • Veiller au bien-être des enfants et être à l'écoute de leurs attentes et de leurs questions.
<ul style="list-style-type: none"> • Connaître les différentes règles de sécurité essentielles pour chaque activité.
<ul style="list-style-type: none"> • Avoir un rôle éducatif important et expliquer ses choix auprès du groupe d'enfants.
<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser la curiosité de l'enfant à travers les activités.
<ul style="list-style-type: none"> • Respecter les enfants en tant qu'individu à part entière.
<ul style="list-style-type: none"> • Savoir adapter les activités à l'âge des enfants
<ul style="list-style-type: none"> • Être force de proposition et s'adapter quand une activité ne fonctionne pas.
<ul style="list-style-type: none"> • Avoir un comportement en cohérence avec ses fonctions, et faire attention à l'image qu'il renvoie aux enfants (tenue correcte, langage adapté, interdiction de fumer devant les enfants).
<ul style="list-style-type: none"> • Gérer complètement son activité de la préparation jusqu'au rangement.
<ul style="list-style-type: none"> • Être souriant et de bonne humeur.
AUPRES DES FAMILLES :
<ul style="list-style-type: none"> • Discuter avec les parents lorsqu'ils sont demandeurs sur la journée de leur enfant.
<ul style="list-style-type: none"> • Agir de manière cohérente afin d'avoir le même discours auprès des familles et des enfants. En cas de doute, solliciter le directeur.
<ul style="list-style-type: none"> • Être un relais d'informations, avertir les familles sur les sorties à venir et les particularités liées au programme.
<ul style="list-style-type: none"> • Savoir répondre à des demandes d'organisation ou savoir orienter vers les personnes concernées.
<ul style="list-style-type: none"> • Être présent aux moments de l'accueil et du départ.
AUPRES DE L'ÉQUIPE :
<ul style="list-style-type: none"> • Veiller au respect des règles d'hygiène. Cela implique que l'animateur ait réfléchi à ces questions et qu'il respecte lui-même ces règles.
<ul style="list-style-type: none"> • Participer aux réunions de préparation et lors des temps d'échange avec l'équipe d'animation il fait part de ses observations, remarques et propositions d'améliorations.
<ul style="list-style-type: none"> • Respecter le travail de l'autre (surveillants de baignade, prestataires de service, personnel de service, chauffeur du bus, etc....)
<ul style="list-style-type: none"> • Savoir travailler en équipe et écouter l'autre.
<ul style="list-style-type: none"> • Savoir se remettre en question et avoir un positionnement sur son action.

Suivi et accompagnement des stagiaires BAFA

L'accueil du stagiaire au sein de l'équipe fera l'objet d'une réflexion de la part du directeur et des animateurs permanents de manière à faciliter son intégration et son investissement (accueil individualisé, temps de présentation de l'équipe, etc.). L'animateur devra être rassuré si besoin, et surtout être écouté au niveau de ses attentes.

Tout au long du stage, le directeur confronte le stagiaire à des situations diverses et variées qui lui permettent de mobiliser ses connaissances et ses compétences. Il veille à ce que le stagiaire puisse évoluer et trouver des espaces d'accomplissement personnel liés à son parcours individuel de formation.

Pour remplir son rôle, il appartient au directeur de mettre en place un système d'évaluation continue, d'aide, de conseil, d'analyse de pratique avec, au préalable, la définition d'objectifs et d'observables reposant sur les fonctions et aptitudes des animateurs BAFA. Cet accompagnement est à co-construire avec le stagiaire.

De fait, l'accompagnement du stagiaire ne peut se limiter à son évaluation mais doit inclure des temps de formation (participation à l'élaboration du projet pédagogique, pratique d'activités, de jeux, de chants, etc.)

Bien que le stagiaire BAFA puisse encadrer la majorité des activités de manière autonome, une réflexion devra être menée par le directeur et l'organisateur, le cas échéant, pour déterminer sa place au sein de l'équipe (phase d'observation, prise de responsabilité progressive, encadrement autonome, etc.).

Des rendez-vous réguliers auront lieu au cours du stage pratique de manière à échanger autour des réussites et difficultés rencontrées au cours de la formation.

- A l'embauche : consiste à cerner le stagiaire, comprendre ses motivations et déterminer sa marge de progression
- Entretien initial : présenter les objectifs du stage, ainsi que les compétences à acquérir pour obtenir la validation de son stage pratique.
- Entretiens intermédiaires : Faire un point avec le stagiaire pour connaître son ressenti, le conseiller et donner les points d'alertes
- Entretien final : Evaluation commune de la progression au sein de la structure

Un livret de l'animateur est également distribué à chaque animateur. Il est considéré comme un accompagnement et une aide aux animateurs. Il reprend tout le fonctionnement de la structure, de la réglementation sur le quotidien et sur les temps d'activités.

6. Plan sanitaire

Hygiène et santé de l'enfant

Chaque membre de l'équipe doit connaître les enfants et leurs problèmes de santé grâce aux fiches sanitaires.

L'équipe veillera à inviter régulièrement les enfants à un lavage des mains avant chaque repas, après être allé aux toilettes et après certaines activités. Pour les enfants avec un PAI (Projet d'Accompagnement Individualisé), les parents doivent impérativement laisser une trousse de secours et les ordonnances. Chaque animateur référent sanitaire veillera à emmener le PAI et les traitements à chaque sortie. La trousse sera rendue à la famille à la fin de la journée.

Pour les premiers soins (désinfection, pansements...), ils pourront être effectués en veillant à ce que l'enfant n'ait pas d'allergie ou de contre-indication. Chaque incident sera noté dans un registre d'infirmerie et communiqué aux familles en fin de journée.



IL EST INTERDIT DE DONNER DES MEDICAMENTS SAUF DANS LE CADRE D'UN PROJET D'ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUALISE OU EN PRESENCE D'UNE ORDONNANCE.

7. Evaluation de l'accueil

L'équipe d'animation sera, au cours de la période de fonctionnement de l'accueil, disponible et à l'écoute des enfants et des familles, afin de pouvoir répondre aux inquiétudes et prendre en compte les remarques éventuelles, en vue de l'amélioration constante du service.

Un questionnaire de satisfaction est envoyé aux familles plusieurs fois dans l'année afin d'avoir un retour sur l'organisation générale de l'accueil de loisirs et de cerner les attentes du public pour améliorer le service.

Le tableau ci-dessous permettra à l'équipe d'animation d'évaluer les objectifs généraux fixés en début de période, et d'annoter des remarques afin de déceler les points positifs et les points à améliorer pour atteindre tous les objectifs

Objectifs pour les familles	Atteint	Non atteint	Remarques
Chaque jour, l'équipe d'animation reste disponible et à l'écoute des parents afin de favoriser leur implication et répondre à d'éventuelles inquiétudes.			
Durant le cycle de fonctionnement, les familles obtiendront les informations nécessaires tenant à l'accueil de leur(s) enfant(s) ou à l'organisation du service de manière générale.			
En fin de journée et en fin de cycle, les animateurs échangent avec les familles et leur font un retour sur l'accueil de leur enfant.			
Au cours de l'année, des temps de convivialité ponctuels seront mis en place par l'équipe d'animation.			
Durant l'année, à plusieurs reprises, les familles pourront donner leur avis et suggestions concernant l'accueil de loisirs.			
Objectifs pour les enfants	Atteint	Non atteint	Remarques
A la fin de chaque cycle, tous les enfants auront participé à des activités de découverte variées et ludiques.			
Au cours de chaque cycle, les enfants sont acteurs de leurs activités.			

Au cours de chaque cycle, les enfants auront découvert à travers des activités la richesse du territoire.			
Au cours de chaque cycle, les enfants auront participé à une activité intergénérationnelle.			
A la fin de l'année, les enfants auront appris l'importance du tri des déchets.			
Au cours de chaque cycle, chaque enfant aura été capable de participer aux activités selon ses compétences.			
Au cours de l'année, chaque enfant aura découvert, appris et manipulé au travers de nouvelles activités.			
Durant la période, les enfants sont en mesure de comprendre et d'acquérir les règles d'hygiène.			
A chaque repas, les enfants pourront partager et échanger, dans une ambiance conviviale.			
Au cours des repas, l'autonomie des enfants est favorisée.			
Le premier mercredi, des règles de vie en collectivité seront mises en place afin de sensibiliser les enfants aux notions de respect (des autres, des locaux, de l'environnement...).			
Chaque enfant est mis en valeur à travers diverses activités menées sur la période.			
Au fil des mercredis, les enfants font connaissance, créent des liens, jouent, échangent et partagent.			
Au cours de l'année, des animations auront été proposées en lien avec les projets des écoles du territoire.			
Objectifs pour les animateurs	Atteint	Non atteint	Remarques
Chaque matin, les animateurs font un point sur le déroulement de la journée, les activités et les sorties prévues.			

Sur les différents temps de la journée, les animateurs accompagnent, encouragent, sollicitent, valorisent, responsabilisent les enfants et favorisent l'entraide.			
Au cours de chaque journée, l'animateur propose des temps libres pour permettre à chacun de vivre son temps de loisirs à sa manière dans le respect d'autrui.			
Tout au long de l'accueil, les animateurs devront tenir compte des caractéristiques et des besoins de chaque enfant.			
En amont, l'équipe élabore un programme d'activités diversifié en tenant compte du rythme de l'enfant et de ses capacités.			
Des activités nouvelles et innovantes sont proposées à chaque période ; au moins un projet d'animation en partenariat avec des acteurs locaux est proposé ; une sortie est proposée sur chaque cycle de mercredis.			
Dès le début, l'équipe d'animation crée des relations de confiance avec les enfants et les parents.			
Tout au long des mercredis, les animateurs veillent au bien-être et la sécurité physique, affective et morale des enfants.			
Tout au long de l'accueil de loisirs, les animateurs apportent une attention particulière aux enfants de moins de 6 ans et aux enfants de 6 ans changeant de groupe.			
Les animateurs donnent des repères aux enfants et les informent régulièrement sur le déroulement de la journée.			
Chaque semaine, les enfants auront participé à un grand jeu afin de développer la communication et la coopération au sein d'un même groupe.			

Tout au long des mercredis, les animateurs veillent à l'intégration de tous les enfants.			
Les animateurs veillent à proposer et à assurer un accueil adapté aux enfants en situation de handicap ou ayant des difficultés.			
Avant chaque sortie, les animateurs veillent à ce que les enfants aient des tenues adaptées aux activités proposées.			
Les animateurs se tiennent informés et s'impliquent tout au long de l'accueil sur les diverses sorties et activités prévues.			
Les animateurs se doivent de tenir le même discours auprès des familles et des enfants.			
L'animateur, dans l'exercice de ses fonctions, se doit d'être attentif à sa façon d'être et à l'image qu'il renvoie aux enfants.			